

Grandes affectation 21-03

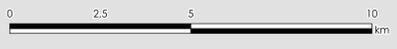
- Agrodynamique
- Agrocampagne
- Agroforestière
- Agrorésidentielle
- Forestière
- Conservation
- Industrielle
- Pôle commercial régional
- Commercial-Industrielle
- Rurale
- Récréative
- Urbaine
- Périmètre urbain 21-03
- Superposition agricole 2-16

Projet de cartographie réalisé à l'aide de coordonnées planimétriques du Québec.
 Système de référence géodésique NAD83.
 Base de données topographiques du Québec.
 Données des Plans d'occupation du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.
 © Gouvernement du Québec.
 © MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
 2021/07/12 11:42 AM

MISE EN GARDE:
 La thématique "21-03_affectation.shp" est basée sur le cadastre révisé pour les municipalités de Saint-Fabien, Saint-Eugène, Saint-Valérien, Rimouski et Saint-Anaclel. De plus, elle contient les modifications de la ZAP en date du 2011-10-11.

Préparé par: Lucie Alice Gauthier
 Vérifié par: Bernard Guimond

Schéma d'aménagement et de développement 11-09
Règlement 21-03
 Adopté le 10 mars 2021
 Adopté le 9 juin 2021
 En vigueur le 12 juillet 2021



1:50 000